

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1730

14 juillet 2015

SOMMAIRE

AAM Luxembourg S.à r.l.	82995	Kimab s.à r.l.	82996
Cupertino Trust S.à r.l.	83012	KZero Worldwide S.A.	83001
Darchange S.à r.l.	83020	La Maison S.A.	82995
DOULU INVESTISSEMENT S.A. Luxem- bourg	83002	La Varenne Spécialité Gastronomie Holding	83002
Effetre Investment & Trading Company S.A.	83003	Luxfux S.à r.l.	83032
EMC S.A.	82994	Mazarine 60 SARL	82996
Eugénie Patri Sébastien	83004	Mazarine 60 SARL	82995
Fortis Alpha Strategies	83008	Melf S.à r.l.	82997
GELF Großlehna (Lux) S.à r.l.	82994	Mistral Partners 2 S.à r.l.	83032
GELF Haiger 2 (Lux) S.à r.l.	82994	MREF II VV Holdco S.à r.l.	83040
GELF Oldenburg (Lux) S.à r.l.	82994	Mrs Invest	83018
Goedert Participations S.C.A.	83000	One + One S.à r.l.	83032
Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l.	82994	Orbis Sicav	82997
Goodman Ruby Logistics (Lux) S.à r.l.	82994	Pemberton EMMDF I Holdings S.à r.l.	83021
Holyshark S.à r.l.	83010	Peralva S.à r.l.	83040
HTTPS	83012	Résa S.A.	82999
Hugh S.A.	83001	Spotcap Global S.à r.l.	83001
Ideal Standard International Equity S.A.	82999	Textil Participations S.A.	83002
Immosan	83001	Treveria Nineteen S.à r.l.	82995
Jiveach S.A. SPF	82995	Treveria Seventeen S.à r.l.	82999
J.P. Lasserre S.à r.l.	82996	Treveria Thirty-Four S.à r.l.	83002
		Treveria Thirty S.à r.l.	83002

Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 132.679.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015073851/9.

(150084079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Goodman Ruby Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 133.684.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015073852/9.

(150084078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

GELF Groblehna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.533.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 136.018.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015073858/9.

(150084076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

GELF Haiger 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 136.020.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015073859/9.

(150084074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

GELF Oldenburg (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 136.021.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015073860/9.

(150084075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

EMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9154 Grosbous, 10A, rue d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 158.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015073788/9.

(150084225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Jiveach S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 23.608.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015074639/10.

(150085294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

La Maison S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 189.615.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074653/10.

(150085403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Treveria Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074897/10.

(150085016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 116.476.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de la maison mère American Axle & Manufacturing Holdings Inc., ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Münsbach, le 19 Mai 2015.

Référence de publication: 2015074322/12.

(150084978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Mazarine 60 SARL, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 34.539.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2015.

POUR LE GERANT

Signatures

Référence de publication: 2015074715/12.

(150085901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

J.P. Lasserre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 80.635.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074632/10.

(150085161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Mazarine 60 SARL, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 34.539.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2015.

POUR LE GERANT

Signatures

Référence de publication: 2015074714/12.

(150085873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Kimab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 21, Eesberwee.
R.C.S. Luxembourg B 181.414.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Sulejman KIJAMET, ouvrier en bâtiment, demeurant à L-9809 Hosingen, 21, Eesberwee,

Le comparant est le seul associé de la société "KIMAB s.à r.l.", établie et ayant son siège à L-4754 Pétange, 2, rue de la Liberté, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage en date du 23 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3219 du 18 décembre 2013, non modifiée depuis, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.414.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de la société de la commune de Pétange à la commune du Parc Hosingen et en conséquence modifier l'article 4 des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune du Parc Hosingen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

Le comparant fixe l'adresse du siège à L-9809 Hosingen, Eesberwee, 21.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KIJAMET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mai 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 13908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074648/32.

(150084962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 90.049.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 mai 2015.

Pour le compte de ORBIS SICAV

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015074762/12.

(150084847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Melf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.934,11.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.915.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of the month of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Mrs Inès Audran, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting as the agent and attorney-in-fact of the shareholders representing all the share capital of "MELF S.à r.l.", a private limited liability company hereafter referred to as the "Company" having its registered office at 6 Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170915 and incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 6 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 September 2012 number 2346. The articles of association of the Company have for the last time been amended on 18 March 2015 following an extraordinary shareholders' meeting held before the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of proxies given under private seal. The said proxies will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person hereby requested the undersigned notary to document that a material error made its way into the minutes of the aforementioned extraordinary shareholders' meeting of the Company held on 18 March 2015.

Indeed, in the English version of the amended and restated articles of association of the Company, it was erroneously stated as follows:

"Master SIF SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.915"

and

"Marathon Les Grandes Jorasses Master Fund SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 179.892."

while it should have read:

"Master SIF SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.968"

and

"Marathon Les Grandes Jorasses Master Fund SCA SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 179.892."

In the French version of the amended and restated articles of association of the Company, it was erroneously stated as follows:

"Master SIF SICAV-SIF, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.915"

and

"Marathon Les Grandes Jorasses Master Fund SICAV-SIF, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.892."

while it should have read:

"Master SIF SICAV-SIF, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.968

and

"Marathon Les Grandes Jorasses Master Fund SCA SICAV-SIF, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.892."

The appearing party declares that all other resolutions of the aforementioned extraordinary shareholders' meeting of the Company remain unchanged and requested the notary to reflect the abovementioned corrections wherever necessary.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huit mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Inès Audran, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire des associés détenant l'intégralité du capital social de «MELF S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, ci-après la «Société», ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 170915, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné du 6 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2346 le 20 septembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 mars 2015 suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu des procurations données sous seing privé, lesquelles resteront annexée au susdit acte reçu par le notaire soussigné.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 18 mars 2015.

En effet, dans la version anglaise des statuts modifiés et réédités, il a été erronément indiqué comme suit:

"Master SIF SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.915"

et

"Marathon Les Grandes Jorasses Master Fund SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 179.892."

alors qu'il aurait fallu indiquer:

"Master SIF SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.968"

et

"Marathon Les Grandes Jorasses Master Fund SCA SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 179.892."

Dans la version française des statuts modifiés et réédités, il a été erronément indiqué comme suit:

"Master SIF SICAV-SIF, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.915"

et

"Marathon Les Grandes Jorasses Master Fund SICAV-SIF, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.892."

alors qu'il aurait fallu indiquer:

"Master SIF SICAV-SIF, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.968"

et

"Marathon Les Grandes Jorasses Master Fund SCA SICAV-SIF, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.892."

La comparante déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Audran, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14607. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015074721/122.

(150084870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Ideal Standard International Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.376.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074610/10.

(150085296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Treveria Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074898/10.

(150085018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Résa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, Route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 172.591.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015074104/10.

(150084224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Goedert Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions GOEDERT PARTICIPATIONS S.C.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 140, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.236, constituée suivant acte notarié en date du 19 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 299 du 24 octobre 1987 (ci-après la "Société")

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant assemblée générale des actionnaires du 24 décembre 2014, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 721 du 16 mars 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Michel GOEDERT, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée, résidant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 5.137.500,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 892.500,-) représenté par trois mille six cents (3.600) actions sans désignation de valeur nominale, à six millions trente mille euros (EUR 6.030.000,-) par incorporation de résultats reportés, sans création de nouvelles actions mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires des actionnaires et le notaire soussigné.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, et avec l'approbation spéciale de l'actionnaire commandité, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 5.137.500,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 892.500,-) représenté par trois mille six cents (3.600) actions sans désignation de valeur nominale, à six millions trente mille euros (EUR 6.030.000,-) par incorporation de résultats reportés, sans création de nouvelles actions mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

L'existence des fonds ayant servi à l'augmentation de capital ci-dessus a été démontrée au notaire soussigné par un bilan intermédiaire au 30 avril 2015 signé par le gérant de la Société.

Ledit bilan restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Une attestation délivrée par le gérant de la Société, certifiant que les fonds sont toujours disponibles à la date du présent acte, y restera annexée pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six millions trente mille euros (EUR 6.030.000,-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions sans désignation de valeur nominale, divisée en une (1) action de commandité et trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (3.599) actions de commanditaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOEDERT, C.GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 13 mai 2015. 1LAC/2015/14879. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): P.MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074564/68.

(150085417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

KZero Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2148 Luxembourg, 8, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 144.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015073942/9.

(150084345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Hugh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015073882/9.

(150084178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Immosan, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074620/10.

(150085229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Spotcap Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.472.

Die koordinierte Satzung vom 10/04/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015074834/12.

(150085156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Signature.

Textil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015074916/10.

(150084952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Treveria Thirty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074899/10.

(150085145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Treveria Thirty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074900/10.

(150085143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

DOULU INVESTISSEMENT S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.055.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015073767/11.

(150084350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

La Varenne Spécialité Gastronomie Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 186.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015073949/11.

(150084907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Effetre Investment & Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 57.941.

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE SEPT MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A.», une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 57941, constituée suivant acte notarié de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 mai 1997, numéro 240 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 27 janvier 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 octobre 2002, numéro 1450.

L'assemblée est présidée par Madame Cristobalina MORON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Cristobalina MORON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que toutes les mille trois cents (1.300) actions, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

ADT Services, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 20, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B194890, (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Toute nouvelle initiative économique ne pourra être entreprise par le Liquidateur sans l'autorisation préalable des actionnaires.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut, avec accord préalable des actionnaires, renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le liquidateur est spécialement dispensé de dresser un inventaire.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 700,-.

Clôture de l'assemblée

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MORON, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14612. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015074489/84.

(150085319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

EPS, Eugénie Patri Sébastien, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Eugénie Patri Sébastien, en abrégé «EPS» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.049, constituée suivant acte reçu de feu Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 769 du 22 juillet 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 juin 2014 suivant acte reçu de Maître Cosita Delvaux, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2346 du 2 septembre 2014.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Paul-Louis Cornet de Ways-Ruart, administrateur de la Société, demeurant au 3, Ways Ruart, B-1474 Ways, Belgique.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur David Maréchal, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Gérard Becquer, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre et la classe d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires présents ou le cas échéant les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que des quatre cent cinquante-neuf millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante-six (459.974.556) actions émises divisées en cent dix millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-douze (110.512.472) actions de classe A, cent dix millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-douze (110.512.472) actions de classe B, cent dix millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-douze (110.512.472) actions de classe C et cent vingt-huit millions quatre cent trente-sept mille cent quarante (128.437.140) actions de classe D,

cent huit millions cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-six (108.059.556) actions de classe A,

cent dix millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-douze (110.512.472) actions de classe B,

cent quatre millions deux cent quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt (104.288.520) actions de classe C et

cent vingt-huit millions deux cent trente-deux mille cent soixante (128.232.160) actions de classe D étaient représentées à la présente assemblée, constituant plus de la moitié du capital de la Société (et plus de la moitié du capital par classe) de sorte que le quorum requis pour la présente assemblée est atteint.

III. Toutes les actions étant nominatives, l'assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par avis de convocation envoyés par courrier recommandé le 2 avril 2015 à l'ensemble des actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires de la Société à cette même date.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1) (a) Création d'un capital social autorisé (non émis) de la Société composé de sept cent trois mille neuf cent cinquante-six euros et vingt-cinq centimes (703.956,25 EUR) représenté par dix millions six cent dix-sept mille huit cent trente-cinq (10.617.835) actions de classe D sans désignation de valeur nominale; autorisation du conseil d'administration à émettre, et ce pendant une durée commençant le jour de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2015 et prenant fin au cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de ladite assemblée dans le Mémorial C, des actions de classe D sous le capital autorisé exclusivement contre apport en nature de titres (actions) émis par la société anonyme de droit belge AB InBev NV/SA («AB InBev») par des actionnaires existants de la Société et/ou par des personnes telles que décrites sous l'article 8.1 des statuts,

et

(b) en relation avec la création du capital autorisé

(i) ajout d'un nouvel article 5.1.2 comme suit et renumérotation de l'ancien article 5.1.2 en 5.1.3:

« **5.1.2.** Le capital autorisé de la Société non émis s'élève à sept cent trois mille neuf cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 703,956.25) représenté par dix millions six cent dix-sept mille huit cent trente-cinq (10,617,835) actions de classe D. Le conseil d'administration est, et ce pendant une durée commençant le jour de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2015 et prenant fin au cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de ladite assemblée dans le Mémorial C, autorisé à émettre des actions de classe D sous le capital autorisé exclusivement contre apport en nature de titres (actions) émis par AB InBev par des actionnaires existants de la Société et/ou par des personnes telle que décrites sous l'article 8.1. En cas d'émission d'actions sous le capital autorisé, le conseil d'administration procédera à l'adaptation des statuts.»

(ii) modification de l'article 11.2.2, comme suit:

« **11.2.2.** Par dérogation à l'article 11.1.1, les décisions suivantes ne pourront être prises qu'à la majorité qualifiée des neuf dixièmes (9/10) des membres du conseil d'administration:

- toute décision relative à un endettement d'un montant supérieur à un million (1.000.000) d'euros, y compris tout endettement sous forme d'emprunt obligataire;

- toute décision relative aux modalités de remboursement avant terme d'un endettement d'un montant supérieur à un million d'euros, y compris tout endettement sous forme d'emprunt obligataire;

- toute décision de Transfert d'actions propres détenues par la Société;

- toute décision de rachat d'actions de la classe D à l'initiative du conseil (à l'exception d'un rachat dans le cadre d'une réalisation, ou conformément aux droits consentis à l'occasion d'un gage ou autre sûreté sur des actions de classe D en faveur de la Société, une personne agissant pour le compte de la Société ou une filiale directe ou indirecte de la Société);

- toute décision de constitution ou de modification aux statuts d'une société filiale (à l'exception de réductions de capital par annulation de parts sociales D ou d'augmentations de capital par émission de parts sociales D de la S.à.r.l. EPS Participations) étant entendu qu'avant sa mise en oeuvre cette décision doit être approuvée dans les deux (2) mois par une décision de l'assemblée générale réunissant dans chaque classe d'actions des actionnaires représentant au moins la moitié du nombre total des titres de la classe concernée et à condition que cette décision réunisse au moins les deux tiers (2/3) des

votes, valablement exprimés dans chacune des classes d'actions A,B et C (les abstentions étant considérées comme des votes négatifs valablement exprimés) par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée;

- toute décision de transfert ou d'apport de titres émis par AB InBev ou de certificats émis par la Stichting AB InBev à une société filiale;

- toute résolution à prendre, le cas échéant, par la Société en tant qu'associé d'une filiale détenue intégralement par la Société pour les décisions suivantes relevant de la compétence de cet associé unique, à savoir:

* toute résolution par laquelle la composition de l'organe d'administration de la filiale serait différente de celle du conseil d'administration de la Société,

* toute résolution par laquelle la totalité du bénéfice net annuel de la filiale (après affectation à la réserve légale et couverture de ses frais généraux, et le cas échéant affectation à une (ou plusieurs) réserve(s) restreinte(s) dans le cadre d'une mise en gage des actions de la Société au bénéfice de ladite filiale) ne serait pas distribué à la Société,

* toute résolution portant sur le rachat par cette filiale de titres propres autrement qu'en titres AB InBev ou actions de la Société ou par le biais d'un transfert d'une créance sur un actionnaire de la Société, et o toute résolution portant sur l'un des objets suivants: apport d'universalité, apport partiel d'actif, fusion, scission, transfert de branche d'activité, dissolution ou toute autre opération entraînant directement ou indirectement un transfert des certificats émis par la Stichting AB InBev ou des actions AB InBev représentées par ces certificats; et

- toute décision d'augmentation de capital sous le capital autorisé par émission d'actions de classe D.»

(iii) modification de la première phrase de l'article 23 comme suit:

«Les présents statuts ne pourront être modifiés (à l'exclusion des adaptations faites par le conseil d'administration conformément à l'article 5.1.2.) que par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi 1915 en matière de modification des statuts.»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a adopté la résolution suivante aux majorités énoncées ci-après:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de créer un capital social autorisé (non émis) s'élevant à sept cent trois mille neuf cent cinquante-six euros et vingt-cinq centimes (703.956,25 EUR) représenté par dix millions six cent dix-sept mille huit cent trente-cinq (10.617.835) actions de classe D.

L'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration, et ce pendant une durée commençant le jour de cette assemblée générale extraordinaire et prenant fin au cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de ladite assemblée dans le Mémorial C, à émettre des actions de classe D sous le capital autorisé exclusivement contre apport en nature de titres (actions) émis par la société anonyme de droit belge AB InBev NV/SA par des actionnaires existants de la Société et/ou par des personnes telles que décrites sous l'article 8.1 des statuts.

Pour les besoins de la création du capital autorisé, l'assemblée a décidé:

(i) d'ajouter un article 5.1.2 dans les statuts comme suit et de renuméroter l'ancien article 5.1.2 des statuts en 5.1.3:

« **5.1.2.** Le capital autorisé de la Société non émis s'élève à sept cent trois mille neuf cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 703,956.25) représenté par dix millions six cent dix-sept mille huit cent trente-cinq (10,617,835) actions de classe D. Le conseil d'administration est, et ce pendant une durée commençant le jour de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2015 et prenant fin au cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de ladite assemblée dans le Mémorial C, autorisé à émettre des actions de classe D dans le cadre du capital autorisé exclusivement contre apport en nature de titres (actions) émis par AB InBev par des actionnaires existants de la Société et/ou par des personnes telle que décrites sous l'article 8.1. En cas d'émission d'actions dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration procédera à l'adaptation des statuts.»

(ii) de modifier l'article 11.2.2, comme suit:

« **11.2.2.** Par dérogation à l'article 11.1.1, les décisions suivantes ne pourront être prises qu'à la majorité qualifiée des neuf dixièmes (9/10) des membres du conseil d'administration:

- toute décision relative à un endettement d'un montant supérieur à un million (1.000.000) d'euros, y compris tout endettement sous forme d'emprunt obligataire;

- toute décision relative aux modalités de remboursement avant terme d'un endettement d'un montant supérieur à un million d'euros, y compris tout endettement sous forme d'emprunt obligataire;

- toute décision de Transfert d'actions propres détenues par la Société;

- toute décision de rachat d'actions de la classe D à l'initiative du conseil (à l'exception d'un rachat dans le cadre d'une réalisation, ou conformément aux droits consentis à l'occasion d'un gage ou autre sûreté sur des actions de classe D en faveur de la Société, une personne agissant pour le compte de la Société ou une filiale directe ou indirecte de la Société);

- toute décision de constitution ou de modification aux statuts d'une société filiale (à l'exception de réductions de capital par annulation de parts sociales D ou d'augmentations de capital par émission de parts sociales D de la S.à.r.l. EPS Participations) étant entendu qu'avant sa mise en oeuvre cette décision doit être approuvée dans les deux (2) mois par une décision de l'assemblée générale réunissant dans chaque classe d'actions des actionnaires représentant au moins la moitié

du nombre total des titres de la classe concernée et à condition que cette décision réunisse au moins les deux tiers (2/3) des votes, valablement exprimés dans chacune des classes d'actions A,B et C (les abstentions étant considérées comme des votes négatifs valablement exprimés) par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée;

- toute décision de transfert ou d'apport de titres émis par AB InBev ou de certificats émis par la Stichting AB InBev à une société filiale;

- toute résolution à prendre, le cas échéant, par la Société en tant qu'associé d'une filiale détenue intégralement par la Société pour les décisions suivantes relevant de la compétence de cet associé unique, à savoir:

* toute résolution par laquelle la composition de l'organe d'administration de la filiale serait différente de celle du conseil d'administration de la Société,

* toute résolution par laquelle la totalité du bénéfice net annuel de la filiale (après affectation à la réserve légale et couverture de ses frais généraux, et le cas échéant affectation à une (ou plusieurs) réserve(s) restreinte(s) dans le cadre d'une mise en gage des actions de la Société au bénéfice de ladite filiale) ne serait pas distribué à la Société,

* toute résolution portant sur le rachat par cette filiale de titres propres autrement qu'en titres AB InBev ou actions de la Société ou par le biais d'un transfert d'une créance sur un actionnaire de la Société, et o toute résolution portant sur l'un des objets suivants: apport d'universalité, apport partiel d'actif, fusion, scission, transfert de branche d'activité, dissolution ou toute autre opération entraînant directement ou indirectement un transfert des certificats émis par la Stichting AB InBev ou des actions AB InBev représentées par ces certificats; et

* toute décision d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé par émission d'actions de classe D.» et

(iii) de modifier la première phrase de l'article 23 des statuts comme suit:

«Les présents statuts ne pourront être modifiés (à l'exception des adaptations faites par le conseil d'administration conformément à l'article 5.1.2.) que par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi 1915 en matière de modification des statuts.»

Classe	Pour:	Contre:	Abstentions (doit être considéré comme un vote négatif:	Majorité requise
Classe A	108.059.556	/	/	2/3 des votes exprimés au sein de cette classe d'action soit 72.039.704 votes
Classe B	110.512.472	/	/	2/3 des votes exprimés au sein de cette classe d'action soit 73.674.982 votes
Classe C	90.290.274	/	13.998.246	2/3 des votes exprimés au sein de cette classe d'action soit 69.525.680 votes
Classe D	127.901.471	/	330.689	2/3 des votes exprimés au sein de cette classe d'action soit 85.488.107 votes

En vertu de ce qui précède, un total de 96.82 % des voix (dont 100 % des voix relative à des actions de classe A émises représentées, 100 % des voix relatives à des actions de classe B émises représentées, 86.58 % des voix relatives à des actions de classe C émises représentées, et 99.74% des voix relatives à des actions de classe D émises représentées) se sont exprimées en faveur de la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-L. CORNET DE WAYS-RUAT, D. MARECHAL, G. BECQUER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015074482/194.

(150085548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Fortis Alpha Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.301.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Fortis Alpha Strategies (in liquidation) (hereafter the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103 301), incorporated by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, under the name "FORTIS Investments Convertible Arbitrage Fund" on 23 September 2004, by a deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1032 on 15 October 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 22 November 2005, to change the name of the Company into "FORTIS ALPHA STRATEGIES". That deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 213 on 31 January 2006.

The Company has been put into liquidation by a deed of the undersigned notary on 14 March 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1144 of 5 May 2012.

The Meeting was opened at 11 a.m. and chaired by Mrs Marie Bernot, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Lisa Sold, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Matthieu Baro, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. To approve the annual report and audited financial statements as at 31 December 2011;
2. To approve the report and audited financial statements as at 14 March 2012;
3. To acknowledge the unaudited interim Liquidator's report and interim liquidation accounts for the period from 15 March 2012 to 28 February 2013;
4. To acknowledge the unaudited interim Liquidator's report and interim liquidation accounts for the period from 1 March 2013 to 28 February 2014;
5. To approve the Liquidator's report to the Shareholders and closing liquidation accounts for the period from 15 March 2012 to 30 September 2014;
6. To approve the Report of the Independent Auditor on the Liquidator's report;
7. To release from their duties and give discharge to the outgoing Board of Directors and the Liquidator;
8. To resolve to close the liquidation proceedings;
9. To instruct the Liquidator to proceed with the payment of the final liquidation bonus;
10. To instruct the Liquidator to proceed with the payment of the net claim's proceeds distributed by Lehman Brothers International (Europe) in administration if any, when they arise;
11. To resolve that all books and records of the Company be archived for a period of at least 5 years with CACEIS Bank Luxembourg having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
12. To resolve that liquidation proceeds that could not be distributed to the persons entitled thereto at the closure of the liquidation will be deposited with the "Caisse de Consignations".

II. - All the shares being registered shares, the present meeting has been convened by notices sent to all the registered shareholders by registered mail on 25 March 2015.

III. - That no quorum is required for this Meeting and the resolutions will be passed if approved by a simple majority of the votes cast at the Meeting.

IV. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. - As appears from the said attendance list, out of thirty-six thousand one hundred forty-six point five hundred fifty-three (36,146.553) outstanding shares, one thousand (1,000) shares are present or represented at the present Meeting.

VI. - As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to approve the annual report and audited financial statements as at 31 December 2011.

Second resolution

The meeting resolves to approve the report and audited financial statements as at 14 March 2012.

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the unaudited interim Liquidator's report and interim liquidation accounts for the period from 15 March 2012 to 28 February 2013.

Fourth resolution

The meeting resolves to acknowledge the unaudited interim Liquidator's report and interim liquidation accounts for the period from 1 March 2013 to 28 February 2014.

Fifth resolution

The meeting resolves to approve the Liquidator's report to the Shareholders and closing liquidation accounts for the period from 15 March 2012 to 30 September 2014.

Sixth resolution

The meeting resolves to approve the Report of the Independent Auditor on the Liquidator's report.

Seventh resolution

The meeting resolves to release the outgoing Board of Directors and the Liquidator from their duties and give them discharge.

Eighth resolution

The meeting resolves to close the liquidation proceedings.

Ninth resolution

The meeting resolves to instruct the Liquidator to proceed with the payment of the final liquidation bonus.

Tenth resolution

The meeting resolves to instruct the Liquidator to proceed with the payment of the net claim's proceeds distributed by Lehman Brothers International (Europe) in administration if any, when they arise.

Eleventh resolution

The meeting resolves that all books and records of the Company be archived for a period of at least 5 years with CACEIS Bank Luxembourg having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Twelfth resolution

The meeting resolves that liquidation proceeds that could not be distributed to the persons entitled thereto at the closure of the liquidation will be deposited with the "Caisse de Consignations".

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed at 11.30 a.m.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: M. BERNOT, L. SOLD, M. BARO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12365. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074540/98.

(150085486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Holyshark S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 196.863.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Olivia COHRS, employée, demeurant au 10, In der Grof, L-5322 Contern; et
- Charlotte LECLERE, employée, demeurant au 44, rue Henri Entringer, L-1467 Howald, cette dernière ici représentée par Julien Leclère, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Holyshark S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant unique ou des gérants. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique ou des gérants des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la conception, la fabrication et la commercialisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, d'éléments horlogers et d'accessoires de mode.

3.2. La Société pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Chaque associé détenant un nombre de parts sociales représentant plus d'un tiers du capital social de la Société se voit octroyer le droit d'occuper les fonctions de gérant et de siéger au conseil de gérance sans que les autres associés puissent empêcher et/ou s'opposer à cette nomination. En cas de souhait émis par l'un des associés de siéger au conseil de gérance, les autres associés sont tenus de valider sa nomination dans les quinze (15) jours suivant l'expression de sa demande. Cette demande doit se faire sous forme écrite soit par e-mail soit par courrier recommandé adressé aux autres associés.

8. Pouvoirs de la gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou des gérants qui auront tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associé(s) ou non, par tout gérant.

9. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par (i) la signature unique du gérant unique ou (ii) par la signature conjointe de deux gérants en cas de pluralité de gérants ou (iii) par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

10. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

11. Pouvoirs et Droits de vote.

11.1. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

11.2. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12. Forme - Quorum - Majorité.

12.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

12.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13. Exercice social.

13.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

14. Affectation des bénéfices.

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Madame Olivia Cohrs et Madame Charlotte Leclère, représentées comme dit ci-dessus, déclarent chacune avoir souscrit à cinquante (50) parts sociales dans le capital de la Société par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Résolutions des associés

Et aussitôt, les associés de la Société représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Olivia COHRS, prénommée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 70 route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LECLERE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/13905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074587/131.

(150084810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Cupertino Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.851.

HTTFS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.851.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Julien LAVANCHY, gérant de sociétés, né le 6 avril 1976 à F -Annemasse, demeurant à F-74150 Sales - Faramaz

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant, de constater qu'il est l'associé unique de HTTFS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Les Pléaïdes 33 - Park Nord F -74370 Metz-Tessy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Annecy sous le numéro 508 802 964, laquelle société est en procédure de transfert du siège social de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, et adoptant la forme d'une société à responsabilité limitée, existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus prend acte de ce que les documents suivants lui ont été soumis:

- un extrait Kbis récent daté du 11 mars 2015 du Registre de Commerce et des Sociétés d'Annecy (France), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation (annexe 1);

- une copie certifiée conforme des résolutions de l'associé unique prises en date du 24 avril 2015 décidant du transfert de la Société à Luxembourg (annexe 2);

Lesdits documents, signés ne varietur par toutes les parties, resteront annexés au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus prend acte des points portés à son approbation:

1. Ratification des décisions prises le 24 avril 2015 à F - 74370 Metz-Tessy (France) par l'associé unique de la société HTTP\$ de transférer la société sans discontinuation au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2015 et d'inscrire la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

2. Adoption par la société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Modification de la dénomination de la société en Cupertino Trust S.à R.L. et modification subséquente de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante;

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Cupertino Trust S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

4. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension».

5. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter aux lois luxembourgeoises.

6. Décision de fixer le siège social au 45 Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

7. Nomination des gérants pour une durée illimitée.

8. Divers.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Confirmer et ratifier les décisions prises par l'associé unique de la société prises en date du 24 avril 2015, décidant, entre autres, de transférer la Société, sans dissolution ni liquidation, de F-74370 Metz-Tessy, Les Pléaïdes 33 - Park Nord (France), à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet au 1^{er} mai 2015

L'associé déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit français afin de réaliser cette décision sont en cours d'accomplissement.

Deuxième résolution

Confirmer l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sans perte de la personnalité juridique et décide d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Troisième résolution

Modifier la dénomination de la société en Cupertino Trust S.à R.L. et modification subséquente de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante;

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Cupertino Trust S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Quatrième résolution

Modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Cinquième résolution

Adopter les statuts de la Société, lesquels après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Cupertino Trust S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des

sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à un million sept cent trente-cinq mille cent quatre-vingt euros (EUR 1.735.180,-) représenté par cent soixante-treize mille cinq cent dix-huit (173.518) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, avec ou sans annulation de parts, en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier août de chaque année et se termine le trente et un juillet de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont

disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Sixième résolution

Décider que le siège social de la Société est établi au 45 Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée générale constate que les cent soixante-treize mille cinq cent dix-huit (173.518) parts sociales sont détenues par Monsieur Julien LAVANCHY, pré qualifié.

Huitième résolution

Décider de fixer le nombre de gérants à trois (3)

Sont nommés comme gérants, pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

Catégorie A:

- Mr. Julien LAVANCHY, Directeur de sociétés, né le 6 avril 1976 à F -Annemasse (74), demeurant à F - Sales (74150) - Faramaz

Catégorie B:

- Mr Stéphane ALLART, expert-comptable, né le 19.02.1981 à B - Uccle (Belgique), résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Mr Pierre MESTDAGH, employé-privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de déléguer à Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, avec adresse professionnelle au 45 Avenue de la Liberté à L -1931 Luxembourg, tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et pour réaliser tous les enregistrements et publications au Luxembourg, en relation avec le transfert du siège et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ 3.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 mai 2015. Relation GAC/2015/4041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015073714/293.

(150084567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Mrs Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhoff, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 196.823.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Christelle ZIMMER, ingénieur, née à Saint-Mard (Belgique), le 27 janvier 1970, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, rue Jeanne Petit, 18,

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MRS INVEST", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société peut généralement accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Christelle ZIMMER, pré-qualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
2. Madame Christelle ZIMMER, ingénieur, née à Saint-Mard (Belgique), le 27 janvier 1970, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, rue Jeanne Petit, 18, est nommée aux fonctions de gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.
4. Monsieur Serge PIERRET, ingénieur, né à Bastogne (Belgique), le 27 juin 1969, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, rue Jeanne Petit, 18, est nommé comme gérant suppléant de la Société.

Cependant il interviendra et engagera la Société par sa seule signature uniquement en cas de cessation des fonctions de la gérante pour quelque cause que ce soit.

Preuve de cette cessation des fonctions de la gérante et de sa radiation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg doit être fournie à toute tierce personne concernée, sur première demande et sans frais, conformément aux dispositions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, par un extrait à jour délivré par ledit Registre de Commerce et des Sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire de la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 mai 2015. 2LAC/2015/9985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015074029/144.

(150084040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.863.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DARCHANGE S.A.R.L.

Référence de publication: 2015074452/10.

(150085485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pemberton EMMDF I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 196.806.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Pemberton European Mid-Market Debt Fund I SCS, SICAV-FIS, a common limited partnership (société en commandite simple) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B-194981, hereby represented by Pemberton Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B-194929, in its capacity as general partner thereof,

here represented by Mr Edouard ALBARET, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Preliminary title. Definitions

“Articles” shall mean these articles of incorporation, as amended from time to time.

“Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and/or share premium and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Ordinary Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = any freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Ordinary Shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

OD = any annual fixed dividends to which is entitled the holder(s) of the Class A Shares pursuant to the Articles;

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividends to which the holder(s) of the Ordinary Shares is entitled pursuant to the Articles).

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Board in good faith and with the view to the Company’s ability to continue as a going concern.

“Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for any kind of liquidities or other assets that would not constitute specified debt investments in relation to debt instruments, such as PECs, that would be issued by the Company from time to time, and except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

“Board” shall mean the board of managers of the Company.

“Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

“Class” shall mean any class of Shares of the Company.

“Class Period” shall mean each of the Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and the Class I Period.

“Company” shall mean “Pemberton EMMDF I Holdings S.à r.l.”.

“Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Interim Account Date” shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Ordinary Shares.

“Law” shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

“New Period” shall have the meaning set forth in article 6 of these Articles.

“Ordinary Share” shall mean any Share of Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H and Class I.

“Profit Entitlement” shall mean the dividend entitlement the Classes of Ordinary Shares not being redeemed are entitled to.

“Shares” shall mean any shares of any Class of the Company.

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present Articles.

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including, but not limited to, shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including, but not limited to, synthetic securities obligations) (individually and collectively, “investments”); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may also establish, acquire, manage, develop and dispose of investments and other assets of whatever origin, acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, investments and other assets, realise investments by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may, among other things: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any investments or other assets, including, without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to investments or other assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest the cash in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

The Company’s object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of “Pemberton EMMDF I Holdings S.à r.l.”.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the Board, as applicable.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the sole manager or the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-), all fully subscribed and entirely paid up.

Each Share confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to its shareholding.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

A reduction of share capital through the repurchase of a Class of Ordinary Shares may only be made within the respective Class Periods:

The period for the Class B Shares is the period starting on the incorporation of the Company and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2024 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2025 (the "Class I Period").

Where a Class of Ordinary Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such Class of Ordinary Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another Class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the Classes of Ordinary Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class B to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class of Ordinary Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class of Ordinary Shares and shall continue to end on the day such as initially set forth above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant Class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the member(s) pro-rata to their holding in such Class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above shall be determined by the Board in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Board can choose at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

The Company will recognise only one holder in respect of a Share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

The Company shall have power to redeem its own Shares.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the Shares are freely transferable among members. In the same way the Shares shall be transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the Shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of Shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers B", each individually a "Manager B").

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent into one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. The chairman of the Board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Any Board meeting held by such means of communication shall be considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is(are) appointed for an unlimited duration and is(are) vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A and at least one of whom must be a Manager B, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is(are) authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member, the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by a meeting of the members.

Each member may appoint a proxy to represent him or her at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his or her proxyholder) must be physically present at the registered office of the Company. Any meeting held by such means of communication shall be considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments to the Articles shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a balance sheet and a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the

legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward, transferred to an extraordinary reserve or distributed to the sole member or among the members if there is more than one in accordance with these Articles.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

First, the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares; then

the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares; then

the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares; then

the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares; then

the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares; then

the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares; then

the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares; then

the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares.

The holders of the Class A Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to 0.70% of the nominal value of the Class A Shares.

If the dividends referred to above as annual fixed dividends are not declared or paid during one or more particular year(s), the fixed dividend entitlement shall continue to accrue the following year(s).

In case of further distribution, the balance of the net proceeds shall be allocated pro rata to the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of members of the Company.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the Articles and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him, her or them, by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the member(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles, it shall be referred to the Law.

Transitory provision:

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2015.

Subscription and Payment:

Pemberton European Mid-Market Debt Fund I SCS, SICAV-FIS, prenamed, here represented by its general partner Pemberton Capital S.à r.l., prenamed, subscribed for twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-).

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole member:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as A Manager of the Company for an unlimited duration:

- Mr Conrad G. TEPPEMA, born on 1 July 1950 in Vught (the Netherlands), residing professionally at Burgemeester Schooklaan 26, 1217LZ Hilversum (the Netherlands);

2) The following persons are appointed as B Managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Simon HAUXWELL, born on 6 June 1959 in Singapore, residing professionally at 30, rue de l'Ecole, L-5431 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr Arnold SPRUIT, born on 13 October 1971 in Wimbledon (United Kingdom), residing professionally at 15-A, rue Langheck, L-5410 Beyren (Grand Duchy of Luxembourg);

3) The Company shall have its registered office at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg).

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand thirty Euros (EUR 1,030.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

Pemberton European Mid-Market Debt Fund I SCS, SICAV-FIS, une société en commandite simple dûment organisée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-194981, représentée aux présentes par Pemberton Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-194929, en sa qualité d'associé gérant commandité,

ici représentée par Monsieur Edouard ALBARET, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre Préliminaire. - Définitions

«Statuts» désigne les présents Statuts, tels que modifiés au fil du temps.

«Montant Disponible» désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés (i) des réserves librement distribuables et/ou une prime d'émission et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale relatif à la Classe de Parts Sociales Ordinaires à annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme étant positives, (ii) toutes sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté), (iii) tous dividendes auxquels a ou ont droit le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A, conformément aux présents Statuts et (iv) tout Droit au Profit afin que:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$;

Sachant que:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés);

P = toutes primes d'émission et réserves librement distribuables;

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Classe de Parts Sociales Ordinaires à annuler;

L = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme étant positives;

LR = toutes sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi ou aux Statuts;

OD = tous dividendes annuels fixes auxquels a ou ont droit le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A, conformément aux présents Statuts;

PE = Droit au Profit (les dividendes annuels fixes auxquels a ou ont droit le ou les détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires, conformément aux présents Statuts).

Le Montant Disponible doit être établi dans les Comptes Intérimaires des Périodes de Classe respectives et doit être déterminé par le Conseil, de bonne foi et avec comme objectif permanent la capacité de continuation de la Société.

«Liquidités Disponibles» désigne (i) la totalité des liquidités détenues par la Société (à l'exception de toutes sortes de liquidités ou autres avoirs qui ne constitueraient pas des investissements de dettes spécifiques en relation avec les instruments de dette, tels que des PECs, qui pourraient être émis par la Société au fil du temps, et à l'exception des liquidités placées dans un dépôt à terme avec une maturité restante dépassant six (6) mois), (ii) tous instruments du marché monétaire aisément réalisables, obligations, effets et toute créance à recevoir qui, de l'avis du Conseil, sera payée à la Société à court terme, diminués de toute créance due par la Société ou toute autre dette à payer endéans six (6) mois, déterminés sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe correspondante (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous actifs tels que des actions, des titres de capital ou tout autre type de valeurs mobilières détenus par la Société.

«Conseil» désigne le conseil de gérance de la Société.

«Montant d'Annulation» désigne tout montant ne dépassant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Classe correspondante (ou Nouvelle Période, le cas échéant), étant entendu que ce Montant d'Annulation ne peut être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatives à la Période de Classe correspondante (ou Nouvelle Période).

«Classe» désigne toute classe d'Actions de la Société.

«Période de Classe» désigne chacune des Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I.

«Société» désigne «Pemberton EMMDF I Holdings S.à r.l.».

«Comptes Intérimaires» désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

«Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires» désigne la date qui tombe au moins trente (30) jours mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Classe de Parts Sociales.

«Loi» désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Nouvelle Période» désigne toute nouvelle période telle que définie dans l'article 6 des présents Statuts.

«Part Sociale Ordinaire» désigne chacune des parts sociales de Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H et Classe I.

«Droit au Profit» désigne le droit aux dividendes dont bénéficient les Parts Sociales Ordinaires qui n'ont pas encore été rachetées.

«Parts Sociales» signifie toute Part Sociale de la Société de quelque Classe que ce soit.

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre la parties susnommée et toutes les personnes ou entités qui pourront devenir membres à l'avenir, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des certificats de dépôt, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres titres ou instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat, tous investissements et autres actifs, réaliser les investissements par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous actifs (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) conclure toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/

ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et placer les liquidités de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et d'autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises et/ou taux d'intérêts et tous autres pactes de vocation, contrats sur des produits financiers dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Pemberton EMMDF I Holdings S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du Conseil, le cas échéant.

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de Parts Sociales qu'il détient.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du ou des associé(s) adoptée suivant la manière requise pour modifier les présents Statuts.

Une réduction de capital social par le rachat d'une Classe de Parts Sociales ne peut être effectuée que pendant les Périodes de Classes respectives:

La période pour les Parts Sociales de Classe B commence à la constitution de la Société et prend fin au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe B»).

La période pour les Parts Sociales de Classe C commence le jour après la Période de Classe B et prend fin au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe C»).

La période pour les Parts Sociales de Classe D commence le jour après la Période de Classe C et prend fin au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe D»).

La période pour les Parts Sociales de Classe E commence le jour après la Période de Classe D et prend fin au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Classe E»).

La période pour les Parts Sociales de Classe F commence le jour après la Période de Classe E et prend fin au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Classe F»).

La période pour les Parts Sociales de Classe G commence le jour après la Période de Classe F et prend fin au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de Classe G»).

La période pour les Parts Sociales de Classe H commence le jour après la Période de Classe G et prend fin au plus tard le 31 décembre 2024 (la «Période de Classe H»).

La période pour les Parts Sociales de Classe I commence le jour après la Période de Classe H et prend fin au plus tard le 31 décembre 2025 (la «Période de Classe I»).

Si une Classe de Parts Sociales Ordinaire n'a pas été rachetée et annulée dans la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales Ordinaires peut être fait durant une nouvelle période (la «Nouvelle Période»), qui commencera à la date suivant la dernière Période de Classe (ou, selon le cas, à la date suivant la fin de la Nouvelle Période d'une autre Classe qui précède immédiatement) et prendra fin au plus tard un an après la date de commencement d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Classe I et les Classes de Parts Sociales Ordinaires qui n'ont pas été rachetées et annulées dans leur Période de Classe respective se succéderont dans l'ordre de la Classe B à la Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées précédemment).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Classe de Parts Sociales Ordinaires s'effectueraient avant le dernier jour de sa Période de Classe respective (ou, le cas échéant, Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Ordinaires et prendra fin à la date telle que définie initialement ci-dessus.

Après le rachat et l'annulation de l'entière ou des Classe(s) concernées, le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société aux associés au prorata de leur détention dans cette(ces) Classe(s). Afin d'éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en liquide, en nature ou par compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus sera déterminé par le Conseil, à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le Conseil peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure les réserves librement distribuables de la Société, partiellement ou entièrement, lors de la détermination du Montant d'Annulation.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Si la propriété de la Part Sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la Part Sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

La Société est autorisée à racheter ses propres Parts Sociales.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de Parts Sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les Parts Sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de Parts Sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit, qui constitueront ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Le président du Conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Chaque réunion du Conseil tenue par ces moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) pour une durée indéterminée et est(sont) investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A et dont un au moins doit être un Gérant B, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires prédéterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est(sont) autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par une assemblée des associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être physiquement présent au siège de la Société. Chaque réunion tenue par ces moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux Statuts sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Titre V. - Exercice social - Bilan - Distributions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque exercice social, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

L'associé unique, ou, le cas échéant, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau, être versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué à l'associé unique ou entre les associés s'il y en a plus d'un, conformément aux présents Statuts.

En cas de déclaration de dividende, ce dividende devra être attribué et payé dans l'ordre suivant:

Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B; ensuite

les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C; puis

les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D; puis

les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E; puis

les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F; puis

les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G; puis

les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H; puis

les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit à un dividende égal à 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit à un dividende annuel fixe égal à 0,70% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A.

Si les dividendes annuels fixes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés pendant une ou plusieurs années, les droits au dividende fixe dus continueront à courir et s'accumuleront les années suivantes.

En cas de distribution, le solde, s'il existe, sera affecté au prorata au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires, suivant une décision de l'assemblée générale des associés de la Société.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera distribué à(aux) associé(s) de sorte à obtenir, sur une base globale, un résultat économique identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il y a lieu de se référer à la Loi.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Pemberton European Mid-Market Debt Fund I SCS, SICAV-FIS, susnommée, ici représentée par son associé gérant commandité Pemberton Capital S.à r.l., susnommée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Résolutions de l'associé unique:

Et à l'instant l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Conrad G. TEPPEMA, né le 1^{er} juillet 1950 à Vught (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Burge-meester Schooklaan 26, 1217LZ Hilversum (Pays-Bas);

2) Sont nommés Gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Simon HAUXWELL, né le 6 juin 1959 à Singapour, avec adresse professionnelle au 30, rue de l'Ecole, L-5431 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

- Monsieur Arnold SPRUIT, né le 13 octobre 1917 à Wimbledon (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 15-A, rue Langheck, L-5410 Beyren (Grand Duché de Luxembourg);

3) Le siège social de la Société est établi au 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trente euros (EUR 1.030,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. ALBARET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 mai 2015. 2LAC/2015/9989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015073392/609.

(150083799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Luxfux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015073986/9.
(150083910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

One + One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 178.034.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015074065/10.

(150083953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Mistral Partners 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 196.898.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of May.

Before Notaire Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited liability company MPIT 2 S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, in course of registration with the Trade and Companies Register (R.C.S.) of Luxembourg, duly represented by Mr David BANNERMAN, companies' director, residing professionally at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on April 30th, 2015;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing person and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability ("Société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "Mistral Partners 2 S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Corporation").

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object.

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets whether owned by it or third parties as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations and participations owned by third parties.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin and to manage and develop such participations and participations held by third parties, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand one hundred twenty four (1,124) class A Shares without any nominal value and by one hundred twenty six (126) class B Shares without any nominal value.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by a board of managers composed of a least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their powers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a Chairman. It may also choose a Secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, telefax, or e-mail, of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by letter, telefax, or e-mail, another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by letter, telefax, or e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2015.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 as amended.

Subscription and paying-up

All the one thousand one hundred twenty four (1,124) class A Shares and the one hundred twenty six (126) class B Shares have been subscribed by the Corporation MPIT 2 S.A., prenamed.

All the one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed as Manager for a period ending at the end of the ordinary general meeting approving the accounts ended by 31 December 2015:
 - Mr. David BANNERMAN, Director of companies, born in Edinburgh (United Kingdom) on February 02, 1962, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
 - Mr. Stephen LAWRENCE, Director of companies, born in London, (United Kingdom) on January 11, 1961, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
 - Mr. Pii KETVEL, Lawyer, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; and

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred fifteen euro (EUR 1,215.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme MPIT 2 S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en cours d'immatriculation au près au Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S.) de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur David BANNERMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 avril 2015,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le Droit Luxembourgeois, sous la dénomination de " Mistral Partners 2 S.à r.l.," (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens détenus pour compte propre ou pour compte de tiers tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et des participations détenus par les tiers.

4.3 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, et de gérer et développer de telles participations et les participations détenues par les tiers, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille cent vingt-quatre (1.124) parts sociales de catégorie A et cent vingt-six (126) parts sociales de catégorie B, toutes sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, pour une période limitée ou illimitée, par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira son numéro, leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un Président. Il pourra également choisir un Secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit, par lettre, télécopie ou e-mail, de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les mille cent vingt-quatre (1.124) parts sociales de catégorie A et cent vingt-six (126) parts sociales de catégorie B ont été souscrites par la Société MPIT 2 S.A., prénommée.

Toutes les un mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2015:
 - Monsieur David BANNERMAN, administrateur de Sociétés, né à Edinburgh (Royaume-Uni) le 02 février 1962, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
 - Monsieur Stephen LAWRENCE, administrateur de Sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 11 janvier 1961, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
 - Monsieur Pii KETVEL, juriste, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille deux cent quinze euros (EUR 1.215,).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: D. BANNERMAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074691/422.

(150085396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Peralva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 1, rue Joseph Hess.

R.C.S. Luxembourg B 76.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015074781/10.

(150085495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

MREF II VV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.769.

I. Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 mars 2015;

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

II. Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2015

En date du 30 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Graham SIDWELL, gérant de catégorie A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

MREF II VV Holdco S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2015074732/30.

(150085109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.
